

Ordonnance du Conseil suisse d'accréditation

Accréditation de programmes de la filière d'études Bachelor of Science en Ergothérapie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

I. Bases légales

Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE, RS 414.20), et notamment son art. 21, al. 3, et son art. 33 ;

Ordonnance du Conseil des hautes écoles du 28 mai 2015 pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles (Ordonnance d'accréditation LEHE, RS 414.205.3) ;

Ordonnance du Conseil des hautes écoles du 29 novembre 2019 sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses (RS 414.205.1) ;

Ordonnance du Conseil des hautes écoles du 20 mai 2021 sur l'admission aux hautes écoles spécialisées et aux instituts de niveau haute école spécialisée (Ordonnance d'admission HES, RS 414.205.7) ;

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (LPSan, RS 811.21).

II. Faits

La Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a déposé le 8 août 2024 une demande d'accréditation de programmes pour sa filière d'études Bachelor of Science (BSc) en Ergothérapie.

Par lettre du 20 février 2025, l'AAQ a informé le Conseil suisse d'accréditation (CSA) de son admission de la filière d'études BSc en Ergothérapie de la HES-SO à la procédure d'accréditation de programmes conformément à la LEHE et à la LPSan.

III. Considérants

1. Rapport et proposition d'accréditation du groupe d'experts

Le groupe d'experts a émis une évaluation globalement très positive de la filière BSc Ergothérapie. Il a mis en lumière la qualité et l'aspect innovant de la conception de la formation, la cohérence des contenus et des méthodes pédagogiques avec les exigences légales et professionnelles, ainsi que l'excellent encadrement des étudiants et de l'organisation de la formation pratique. La filière se distingue par l'engagement du corps enseignant, une culture de dialogue et de feedback bien établie, des liens étroits avec le secteur professionnel et un système d'assurance qualité effectif,

intégré dans la stratégie institutionnelle.

Toutefois, le groupe d'experts identifie des défis potentiels, notamment en ce qui concerne l'évolution organisationnelle de la filière, l'augmentation des effectifs étudiants et la disponibilité de ressources suffisantes. Pour y répondre, des améliorations sont attendues en matière de pilotage des ressources humaines, de suivi des parcours des diplômés, de structuration des informations et de communication des résultats d'évaluations, afin de soutenir durablement le développement et la qualité de la filière. Le groupe d'experts a émis des recommandations à l'attention de la filière d'études, qui sont accompagnées d'une proposition d'accréditation de filière, sans qu'aucune charge d'accréditation n'y soit associée.

2. Appréciation du rapport et de la proposition d'accréditation par l'AAQ

Dans son analyse du rapport du groupe d'experts et de la proposition d'accréditation, l'AAQ souligne que les experts ont évalué de manière très positive la filière BSc en Ergothérapie de la HES-SO, notamment en raison de sa conception innovante et structurée des objectifs de formation, de la conformité des contenus et des compétences répondant aux exigences de la LPSan et de l'OCPSan, ainsi qu'avec les normes internationales, de la diversité des méthodes pédagogiques et de la qualité de l'encadrement des étudiants et de la formation pratique. L'AAQ met en lumière des pratiques exemplaires observées en matière de collaboration institutionnelle, de développement des compétences, de liens étroits avec le milieu professionnel et de système d'assurance qualité orienté vers l'optimisation continue. Les points de vigilance identifiés par les experts portent principalement sur des aspects de développement et de consolidation, sans compromettre la conformité globale de la filière aux normes d'accréditation en vigueur. Sur cette base, et au vu du rapport d'auto-évaluation, du rapport des experts et de la prise de position de la filière, l'AAQ propose l'accréditation de la filière BSc en Ergothérapie de la HES-SO, sans charges.

3. Proposition d'accréditation de l'AAQ

L'AAQ propose au CSA d'accréditer la filière BSc en Ergothérapie de la HES-SO, sans charges.

4. Prise de position de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale

Dans sa prise de position sur le rapport du groupe d'experts et sur la proposition d'accréditation de l'AAQ, la filière BSc en Ergothérapie de la HES-SO relève que l'évaluation porte une appréciation globalement très positive sur la qualité de la formation et sur le degré d'atteinte des standards. Elle accueille favorablement les recommandations formulées, qu'elle considère comme des axes de travail pertinents pour le développement futur de la filière. Elle indique également son intention de les examiner en vue de leur mise en œuvre, dans le respect des cadres institutionnels et des ressources disponibles.

5. Considérants du Conseil suisse d'accréditation

La proposition de l'AAQ est complète et dûment motivée. Elle atteste en outre que la procédure d'accréditation a été conduite conformément aux exigences applicables. Le CSA dispose ainsi des éléments nécessaires pour statuer.

Le rapport d'évaluation de l'AAQ confirme que le programme d'études BSc en Ergothérapie de la HES-SO répond aux critères d'accréditation définis par la LEHE et la LPSan.

IV. Décision

Se fondant sur les bases légales, les faits et les considérants, le Conseil suisse d'accréditation décide :

1. La filière d'études Bachelor of Science en Ergothérapie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale est accréditée sans charges.
2. Le Conseil suisse d'accréditation accorde l'accréditation pour une durée de sept ans à compter de la date de la décision, soit jusqu'au 19 mars 2033.
3. Le Conseil suisse d'accréditation publie la décision d'accréditation sous forme électronique sur www.akkreditierungsrat.ch.
4. Le Conseil suisse d'accréditation délivre un certificat à la filière d'études Bachelor of Science en Ergothérapie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale.
5. La filière d'études Bachelor of Science en Ergothérapie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale obtient le droit d'utiliser le sceau « Filière d'études accréditée selon la LEHE & LPSan pour 2026 – 2033 ».

Berne, le 20 mars 2026

Président du Conseil suisse d'accréditation



Dr Markus Hodel

Voie de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans les trente jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall.